



## Un notaire a t-il le droit d'utiliser nom de famille pas exact

Par **tom1818**, le **27/06/2013** à **20:18**

[fluo]bonjour[/fluo]  
Un notaire peut-il utiliser sur un acte authentique son nom patronymique incomplet est-ce un faux un usage de faux un faux en écriture publique?  
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **fabsiap**, le **27/06/2013** à **22:27**

**bonsoir**  
un petit bonsoir serait le bienvenu.....  
Enfin , soyez plus clair dans votre demande.  
cordialement.

Par **chaber**, le **28/06/2013** à **06:20**

bonjour,  
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre  
J'ai regroupé vos deux autres posts sur le même sujet  
1 Q'encourt un notaire si il signe un acte authentique sous un nom erroné altéré ?  
2 Un notaire peut'il signer un acte authentique sous un nom autre que son nom inscrit sur son état civil?

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **07:14**

BONJOUR  
TOUTES MES EXCUSES POUR LES EXPRESSIONS DE POLITESSE POUR  
LES BENEVOLES DE VOTRE ORGANISATION  
MERCI POUR LE REGROUPEMENT DE  
MES POSTS  
DONC VOUS AVEZ TRES BIEN ANALYSE LE SUJET DU PROBLEME  
JE  
N'AI PAS A ETRE PLUS CLAIR DANS MA DEMANDE  
ELLE EST D'UNE SIMPLICITE  
ABORDABLE ET LA REFORMULATION INUTILE  
LES 3 QUESTIONS SON TRES  
SIMPLES  
IL ME MANQUE UNIQUEMENT LES REPONSES  
LES TEXTES DE  
REFERENCES  
QU'ENCOURS UN NOTAIRE QUAND IL PRATIQUE DE CETTE MANIERE  
?  
MERCI BEAUCOUP POUR LES REPONSES  
TRES AMICALEMENT  
ET ENCORE  
TOUTES MES EXCUSES  
tom

Par **chaber**, le **29/06/2013** à **07:18**

bonjour  
les textes en majuscules sont très pénibles à lire

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **08:06**

Bonjour  
Toutes mes excuses pour les expressions de politesse pour les bénévoles de votre  
organisation  
Merci pour le regroupement de mes posts  
donc vous avez très bien analyse  
le sujet du problème  
je vous en remercie  
je n'ai pas a être plus clair dans ma demande  
nelle est d'une simplicité abordable et la reformulation inutile  
Les 3 questions son très  
simples  
nil me manque uniquement les réponses  
les textes de références  
Qu'encours un  
notaire quand il pratique de cette manière ?  
Merci beaucoup pour les réponses  
très  
amicalement  
net encore toutes mes milles excuses pour les majuscules et votre difficulté à  
les lire  
tom

Par **jibi7**, le **29/06/2013** à **15:58**

Tom  
nil me semble que vous devriez aller vérifier auprès du président de la chambre des  
notaires concernées que ce notaire est bien inscrit et du coup il vous expliquera et répondra  
sans doute à vos questions après avoir vérifié les coordonnées et références.  
peut être  
pouvez aussi sans attendre lundi essayer de taper sur "société.com" les noms concernés :  
pour les sci et sociétés diverses vous avez accès a un minimum d'infos voir plus en payant qq  
euros.  
les notaires y sont peut être aussi..

Par **tom1818**, le **29/06/2013** à **19:15**

Bonjour jibi7  
Pour la demande à la chambre des notaires c'est fait en A/R et pas de réponse  
de la chambre ni de leur syndic  
Sur Sosiété c'est fait il est inscrit sous un noms incomplet  
pour sa SCI (la SCI ayant son nom propre pas de problème elle a son identité unique)  
Le  
décret de nomination du notaire est avec son nom complet !!!! il il n'y a pas mensonge à son  
administration de tutelle j'ai vérifié  
J'ai demandé son acte de mariage à la mairie pas de  
problème le nom patronymique est complet  
Il ne m'a pas donné son extraï d'état civil le

notaire rnmoi je lui est fourni le mien sans rechiner!! rnPas de changement de nom a ce jour du notaire verifiernPar contre sur TOUS les acte ' testament, acte de succession, contrat, bail, acte de notoriété.....).le nom du notaire et incomplet rnIl dissimule au peuple son vrai nom !!!rnPour moi il fait un faux et un usage de fauxrnIl viole sa déontologierPar ma signature en bas d'un acte :Je me rend coupable de complicité en faux usage de faux et faux en écriture publiquernY a-t-il des textes qui interdisent au notaire de faire cela ?rnContre qui dois-je protester,contester pour ne pas etre en tord puisque la chambre refuse obstinément de me répondre ? rnMerci rnTOM

Par **jibi7**, le **30/06/2013** à **00:13**

il peut être un nom difficile a porter..s'il signe Cambrinet s'appelle cambrioleur ...on peut comprendre!!